

République Française

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE  
Secrétariat général

Demande n° : 4080231

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-261 du 22 février 2002 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts classe exceptionnelle ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe sont nommés dans le grade d'ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts classe exceptionnelle.

ARTICLE 2 : Ils perçoivent un traitement afférent à leur nouveau classement, ainsi que les primes et indemnités auxquelles ils peuvent prétendre en fonction de leur grade, échelon et affectation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Paris, le

3 JUIN 2009

Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche et par  
délégation

L'ingénieur du génie rural  
des eaux et des forêts

Virginie RODA

**LISTE DES AGENTS FIGURANT SUR LA DEMANDE n° 4080231**

1) Agent n° 15971 Monsieur Henri BOUE